

LE BAROMÈTRE MENSUEL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

Numéro 35 – Mars 2024



EDITORIAL

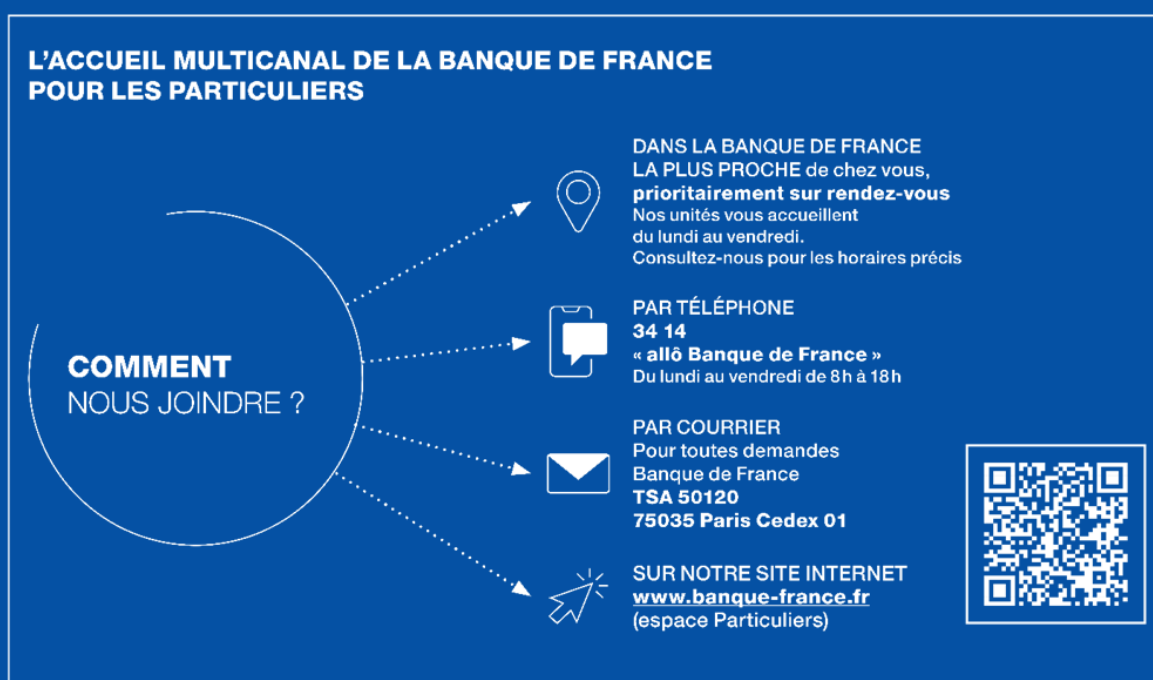
En février, le niveau des dépôts de dossiers de surendettement a enregistré une hausse saisonnière. Sur le bimestre, les dépôts demeurent supérieurs à ceux de 2023 (+17 %) mais restent inférieurs aux dépôts constatés en 2019 (- 10 %) qui reste l'année de référence (i.e. prépandémie).

Le nombre de désignations de droit au compte par la Banque de France en février 2024 est en baisse de 11 % sur un mois et de 41 % par rapport au mois de février 2019

Le nombre de nouvelles inscriptions au FICP observé en février 2024 est en baisse de 4 % sur un mois. Comme depuis plusieurs mois, le volume de ces nouvelles inscriptions s'inscrit à un niveau légèrement supérieur à celui de 2019.

Le nombre de demandes d'informations ou d'accompagnement des particuliers adressées à la Banque de France sur des thématiques d'inclusion financière via son accueil multicanal (guichet, téléphone – via le numéro d'appel unique 3414 – courrier, web via le site internet www.banque-france.fr) est en hausse de 11% par rapport au mois de février 2023.

La fréquentation des pages correspondant aux services d'inclusion financière sur le site de la Banque de France augmente de 7 % sur les deux premiers mois de l'année 2024 par rapport à la même période de l'année 2023.

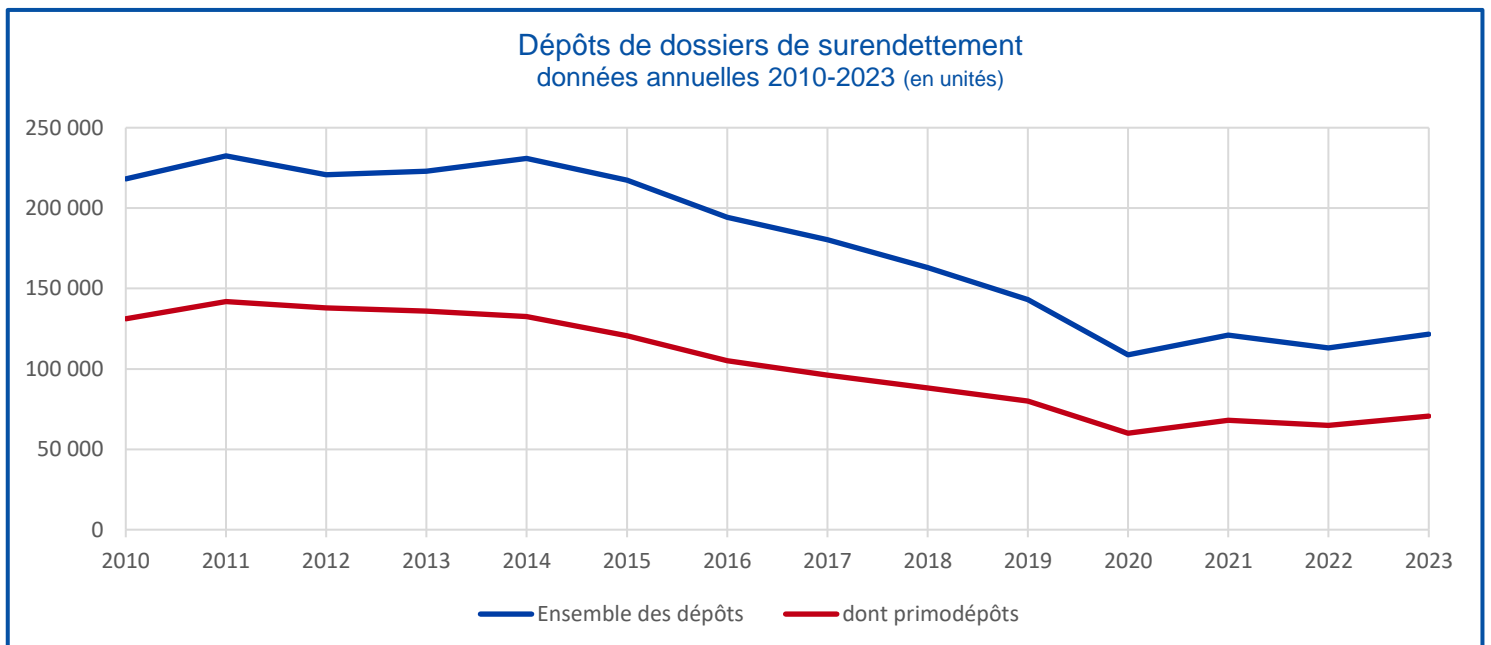
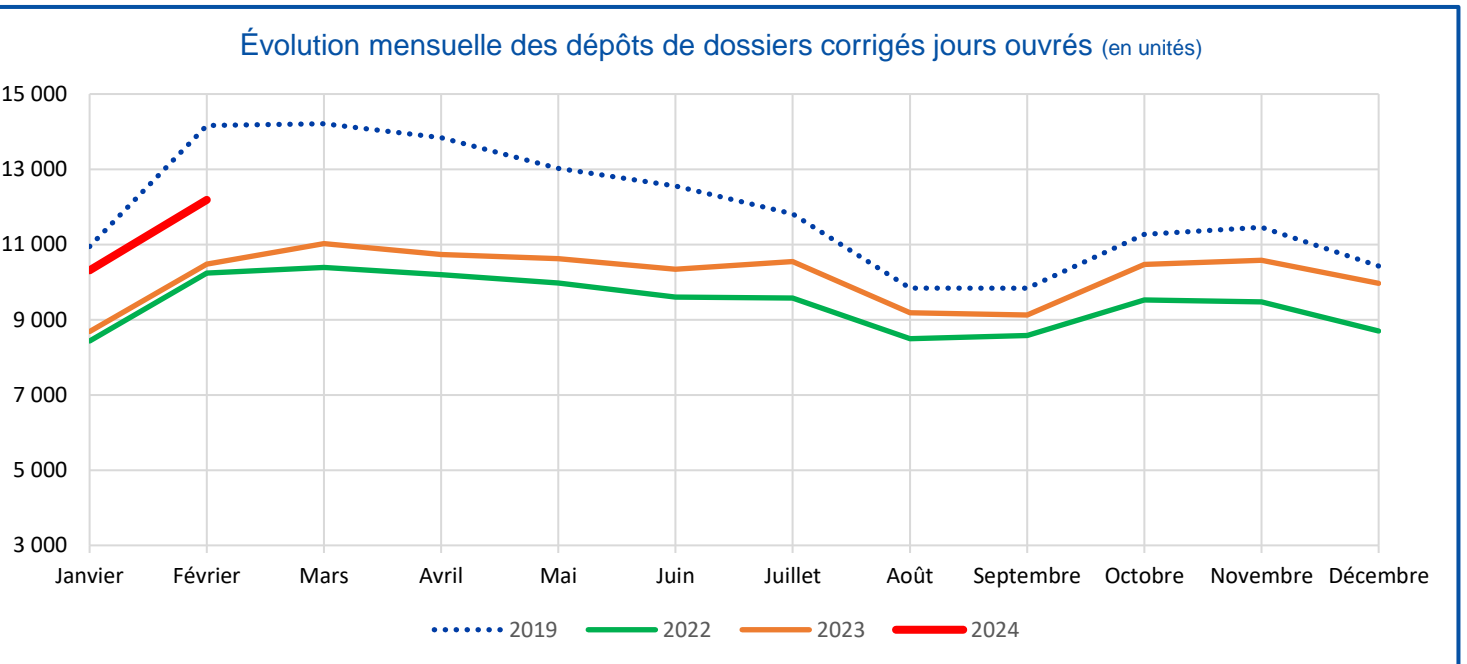


ÉLÉMENTS CONJONCTURELS SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE

1. Dépôts de dossiers de surendettement

Dossiers déposés	février 2023	février 2024*	Évolution mensuelle 2024/2023**	Cumul annuel		Évolution du cumul annuel**	
	10 022	12 186		16%	févr-23	févr-24*	2024/2023
				19 156	22 990	17%	-10%

* Données provisoires ** Évolution calculée sur la base des données corrigées des jours ouvrés



Des indicateurs statistiques détaillés sur le surendettement des ménages sont disponibles en annexe.

2. Mise en œuvre du droit au compte bancaire

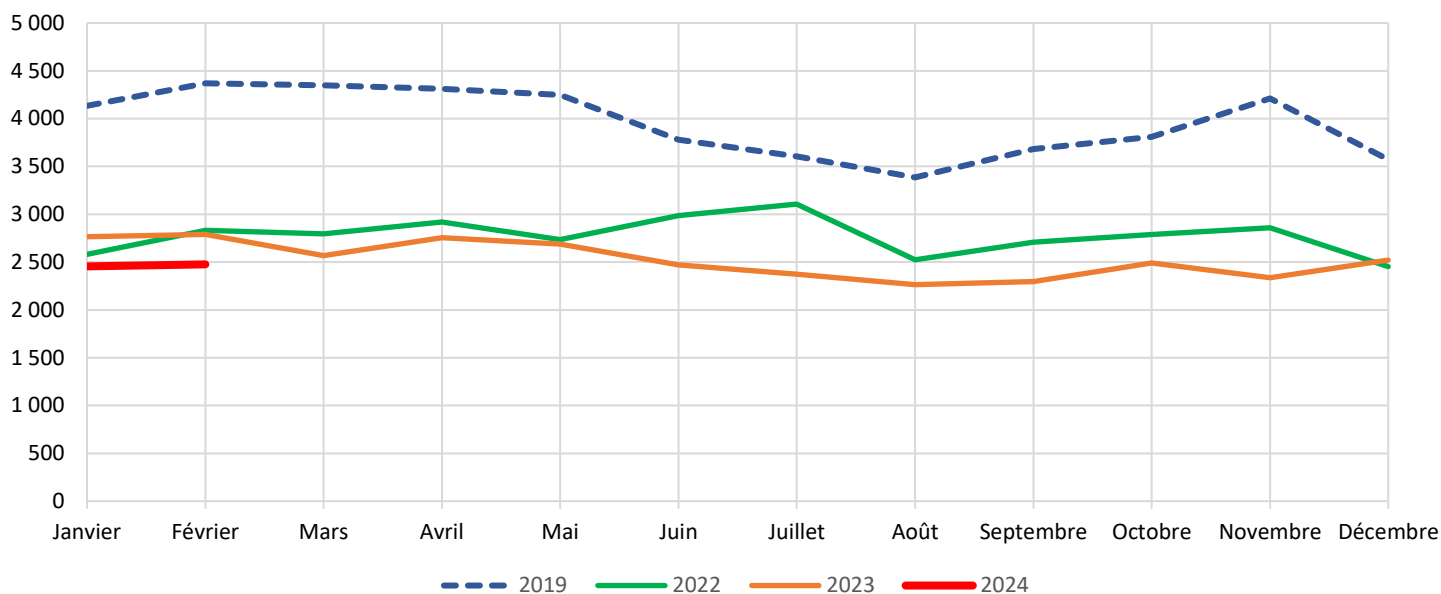
Nombre de désignations de banques pour l'ouverture d'un compte

février 2023	février 2024*	Évolution mensuelle 2024/2023**	Cumul annuel		Évolution du cumul annuel**	
			(à fin fevr 23)	(à fin fevr 24*)	2024/2023	2024/2019
2 667	2 476	-11%	5 577	5 048	-11%	-42%

Source : Banque de France

* Données provisoires ** Évolution calculée sur la base des données corrigées des jours ouvrés

Évolution mensuelle des désignations corrigées jours ouvrés (en unités)



Informations sur le droit au compte accessibles [ici](#).

3. Fichiers d'incidents : inscriptions et consultation

Le FCC et le FICP

Le **fichier central des chèques** (FCC) recense les personnes qui ont émis un chèque sans provision, ainsi que les personnes s'étant vu retirer leur carte bancaire suite à un usage abusif. Le fichier recense également les cas, plus rares, de personnes sous le coup d'une interdiction judiciaire d'émettre des chèques.

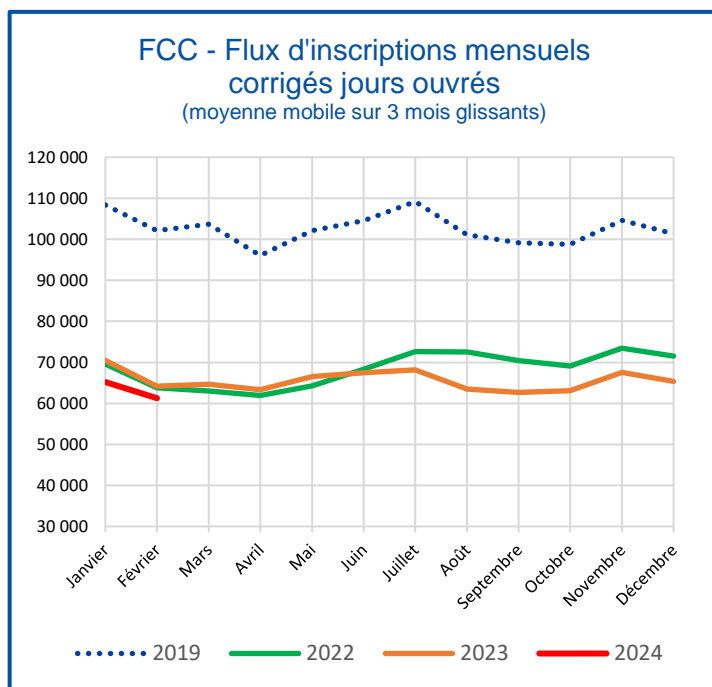
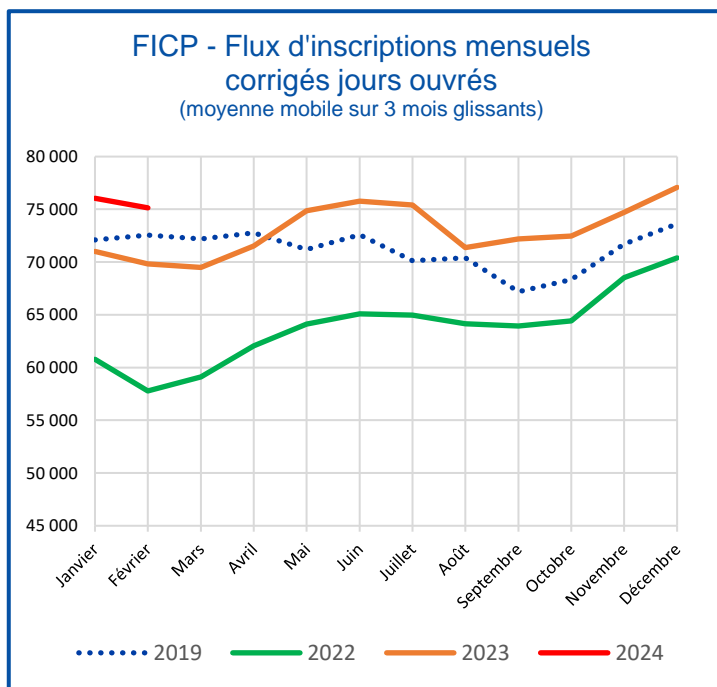
Le **fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers** (FICP) recense les personnes qui ont rencontré des difficultés dans le remboursement d'un crédit souscrit à titre personnel, ainsi que les personnes en situation de surendettement, dès la date du dépôt d'un dossier auprès du secrétariat d'une commission de surendettement.

Flux d'inscriptions de personnes au FICP et au FCC (en unités)

	février 2023	février 2024*	Évolution mensuelle 2024/2023**	Cumul annuel		Évolution du cumul annuel**	
				(à fin fevr 23)	(à fin fevr 24*)	2024/2023	2024/2019
Inscriptions au FICP** dont incidents de paiement	68 447 62 513	73 610 66 267	3% 1%	142 534 131 208	150 235 136 276	3% 2%	1% -
Inscriptions au FCC dont incidents sur chèque dont retraits de carte bancaire	59 028 51 541 7 917	58 784 51 705 7 449	-5% -4% -10%	201 137 115 704 17 188	130 640 116 009 15 497	-3% -2% -11%	-41% - -

Source : Banque de France

* Données provisoires ** Évolution calculée sur la base des données corrigées des jours ouvrés



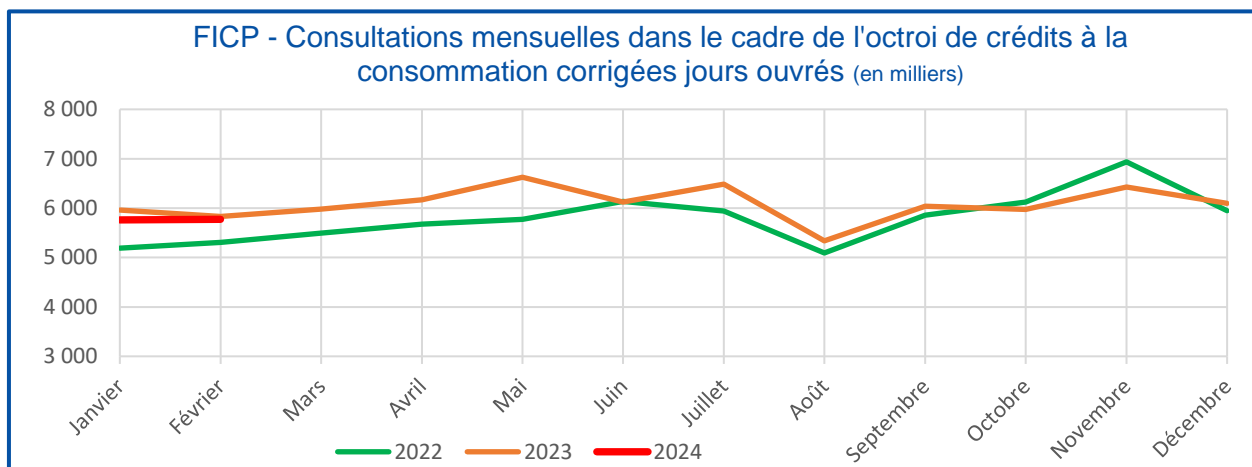
*À compter de juillet 2023, un changement de pratiques déclaratives de certains établissements entraîne un niveau d'incidents légèrement supérieur, sans que cela ne reflète une dégradation de la situation des emprunteurs.

Flux de consultation obligatoire dans le cadre de l'octroi de crédits à la consommation et de crédits immobiliers (en milliers)

	février 2023	février 2024*	Évolution mensuelle 2024/2023**	Cumul annuel		Évolution du cumul annuel**	
				(à fin fevr 23)	(à fin fevr 24*)	2024/2023	2024/2019
Consultation du FICP dont crédits à la consommation dont crédits immobiliers	5 579 407	5 774 310	-1% -27%	11 850 817	11 811 579	-2% -30%	- -

Source : Banque de France

* Données provisoires ** Évolution calculée sur la base des données corrigées des jours ouvrés



Informations sur les fichiers d'incidents accessibles [ici](#)

4. Personnes informées / accompagnées par la Banque de France sur un sujet d'inclusion financière

Nombre de personnes ayant sollicité les services de la BDF (téléphone, web, guichet, courrier) **

Source : Banque de France

février 2023	février 2024*	Évolution mensuelle 2024/2023**	Cumul annuel		Évolution du cumul annuel**	
			(à fin fevr 23)	(à fin fevr 24*)	2024/2023	2024/2019
149 891	174 351	11%	315 905	356 074	11%	67%

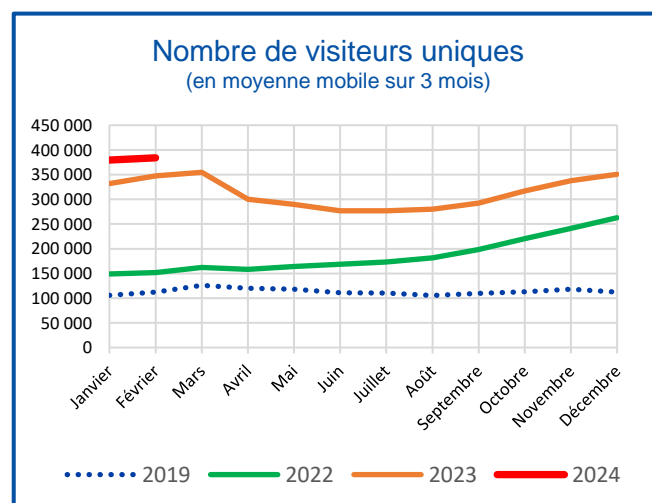
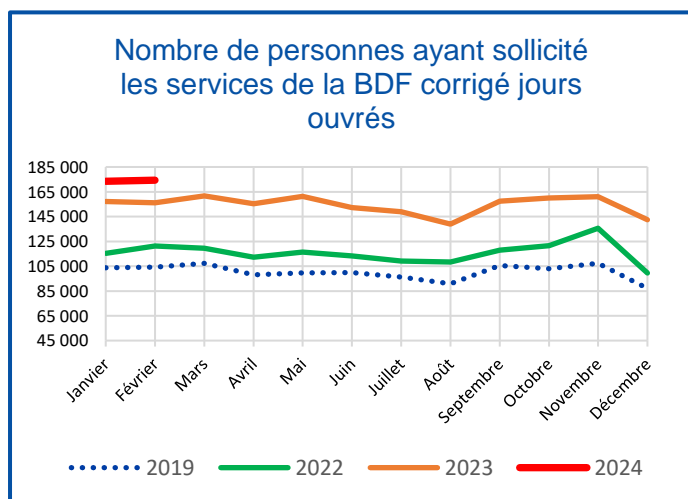
* Données provisoires ** Évolution calculée sur la base des données corrigées des jours ouvrés

Nombre de visiteurs uniques sur l'espace particuliers-inclusion financière du site www.banque-france.fr (somme cumulée des visiteurs uniques quotidiens)

Source : Banque de France

février 2023	février 2024*	Évolution mensuelle 2024/2023	Cumul annuel		Évolution du cumul annuel	
			(à fin fevr 23)	(à fin fevr 24*)	2024/2023	2024/2019
309 897	363 678	17%	746 780	798 078	7%	215%

* Données provisoires



Informations sur l'inclusion financière disponibles [ici](#)

ANNEXE – ÉLÉMENTS DE TYPOLOGIE SUR LE SURENDETTEMENT

Dossiers traités par les commissions de surendettement

(Dossiers en nombre, part en %)

	T4 - 2022	T1 -2023	T2 -2023	T3 -2023	T4 -2023	2022	2023
Dossiers traités	25 106	23 926	25 514	27 413	25 619	102 963	102 030
dont dossiers suivis par un travailleur social	49,1	47,8	48,3	49,1	49,2	48,9	48,6
Cause de surendettement							
Changement de situation professionnelle (Chômage, licenciement, nouvel emploi, retraite...)	27,2	28,1	29,4	29,0	27,7	28,1	28,5
Changement de situation personnelle (Maladie, accident, invalidité)	14,8	14,0	14,2	13,8	14,3	13,8	14,1
Changement de situation familiale (Union, séparation / divorce, naissance, décès...)	17,3	17,1	16,6	16,0	16,7	17,2	16,6
Changement de situation financière (niveau d'endettement, ressources et charges)	29,6	29,8	28,9	28,5	28,9	30,3	29,0
Autres	11,0	11,0	10,9	12,7	12,3	10,6	11,8

Sources : Banque de France

Profil sociodémographique

(En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	T4 - 2022	T1 -2023	T2 -2023	T3 -2023	T4 -2023	2022	2023
Répartition par sexe							
Hommes	45,8	45,9	46,1	45,9	45,4	45,8	45,8
Femmes	54,2	54,1	53,9	54,1	54,6	54,2	54,2
Répartition par âge							
De 18 à 34 ans	20,6	19,3	20,9	21,1	21,8	21,8	23,4
De 35 à 54 ans	47,5	47,1	47,1	47,7	46,4	47,9	47,1
55 ans et plus	31,9	33,6	31,9	31,2	31,9	30,2	29,5

Sources : Banque de France

Situation au regard du logement

(En % du nombre de dossiers traités)

Locataires
Propriétaires et propriétaires accédants
Hébergés, occupants à titre gratuit et autres cas

T4 - 2022	T1 -2023	T2 -2023	T3 -2023	T4 -2023
75,9	75,2	75,7	77,0	75,1
8,5	8,8	8,4	8,1	9,0
15,6	16,0	15,9	14,9	15,9

2022	2023
76,0	75,7
9,0	8,6
15,0	15,7

Sources : Banque de France

Note : Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur

Niveau de vie des ménages surendettés

(En % du nombre de dossiers traités)

Niveau de vie des surendettés < seuil de pauvreté monétaire
Niveau de vie des surendettés < SMIC mensuel net

T4 - 2022	T1 -2023	T2 -2023	T3 -2023	T4 -2023
55,1	53,2	53,4	51,3	50,0
68,7	68,5	70,6	69,0	67,6

2022	2023
54,3	51,8
70,2	69,4

Source : Banque de France

Notes de lecture : le niveau de vie d'un ménage correspond à ses ressources mensuelles nettes par unité de consommation. Le niveau de vie mensuel médian et le seuil de pauvreté monétaires sont respectivement 1 930 euros et 1 158 euros en 2021 pour un ménage d'une personne. Le SMIC mensuel net s'élève à 1 383,08 euros à fin décembre 2023 (source INSEE).

Caractéristiques de l'endettement pour l'ensemble des dossiers traités

(En % des dossiers concernés par chaque catégorie de dettes)

Dettes immobilières
Dettes à la consommation
Dettes de charges courantes
Autres dettes

T4 - 2022	T1 -2023	T2 -2023*	T3 -2023	T4 -2023
10,8	10,5	10,3	9,6	10,1
71,7	72,4	72,2	72,4	72,6
77,8	75,9	76,0	76,9	76,5
72,5	73,7	73,4	73,1	72,8

2022	2023
11,3	10,0
71,7	72,3
77,5	76,3
72,5	73,1

Sources : Banque de France

Note : Les autres dettes sont composées des autres dettes financières et autres dettes.

Enquête typologique et autres études sur le surendettement des ménages disponibles [ici](#).

ANNEXE – DONNÉES SUR L'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS DE SURENDETTEMENT ET LE TYPE DE SOLUTIONS MISES EN ŒUVRE AU PROFIT DES PERSONNES SURENDETTÉES

Indicateurs statistiques sur le surendettement

	Janvier	Février	Cumul de janvier à février		2023
	2024	2024*	2023	2024*	
Dossiers déposés	10 804	12 186	19 156	22 990	121 621
Dossiers recevables	8 197	10 350	15 147	18 547	105 658
Dossiers traités par les commissions (A+B+C+D)	10 490	10 909	18 018	21 399	119 729
Dossiers irrecevables (A)	7,2%	9,1%	6,0%	8,2%	6,9%
Mesures de rétablissement personnel (B)	34,4%	30,9%	34,2%	32,6%	35,2%
Mesures imposées suite RP sans LJ	34,1%	30,7%	33,9%	32,4%	34,9%
Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	0,3%	0,2%	0,3%	0,2%	0,3%
Mesures de réaménagement des dettes (C)	51,3%	51,9%	52,5%	51,6%	50,5%
Plans conventionnels perennes	2,7%	3,3%	3,3%	3,0%	3,1%
Plans d'attente	3,6%	3,6%	4,0%	3,6%	3,7%
Mesures perennes	35,7%	35,1%	35,5%	35,4%	33,9%
Mesures d'attente	9,2%	9,8%	9,8%	9,5%	9,8%
Dossiers clôturés (D) (y compris constats de non-accord n'ayant pas fait l'objet d'une ouverture des mesures)	7,1%	8,2%	7,2%	7,7%	7,3%
Relations avec les tribunaux Nombre de dossiers faisant l'objet d'un recours ou d'une contestation	1 950	2 057	3 565	4 007	22 862

* Données provisoires

Source : Banque de France

En février 2024, 12 186 dossiers ont été déposés auprès des commissions de surendettement, celles-ci en ayant traité 10 909 dans le cadre des dispositions législatives en vigueur.

Fin novembre 2023, 73 194 primodépôts ont été enregistrés sur 12 mois glissants, représentant 60,4 % de l'ensemble des dépôts sur la période.

Schéma de la procédure en vigueur depuis janvier 2018

